

## Compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 5 avril 2019. Tous les membres étaient présents. Avant d'ouvrir la séance, le maire laisse la parole à monsieur David Montialoux, représentant de l'entreprise Canoë 2000 qui a demandé une audition. Il demande une autorisation d'occuper un emplacement de 3 mètres sur 2 sur six mois moyennant une redevance annuelle de 12.000 € sur 10 ans. Le conseil prend acte de cette proposition et donnera une réponse suite à un débat ultérieur.

Le maire ouvre la séance et annonce l'ordre du jour : vote du compte administratif et du compte de gestion, affectation du résultat et vote des taxes, vote du budget, du montant des aides aux associations, modification des tarifs du camping, plans de financement d'un mur et d'un projet de WC pour PMR, convention de participation pour une protection sociale complémentaire avec le Cdg48, renouvellement de conventions de mise à disposition Safer avec les section du Mazel et de Rieisses. Aux questions diverses seront abordées l'achat éventuel d'un radar pédagogique et d'un défibrillateur.

Les résultats des comptes 2018 se résument ainsi : un excédent de fonctionnement de 204 416.87 € est constaté en fonctionnement et un déficit cumulé de 71 581.31 € en investissement, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 135 705.37 €. Après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif, le conseil municipal décide d'affecter 71 581.31 € en recette d'investissement et 132 835.56 € en excédent de fonctionnement reporté sur 2019. Par la suite, le conseil municipal décide de reconduire sans modification les taux des 3 taxes locales.

Considérant le projet de budget primitif 2019 présenté par le maire, soumis au vote par chapitre, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019.

En fonctionnement, un budget de 453 811.77 € est prévu et en investissement, un budget de 603 474.97 €, laissant apparaître, tant en dépense qu'en recette, un total de 1 057 286.74 €.

Le maire propose ensuite à l'assemblée municipale de délibérer sur le détail des aides aux associations à accorder pour l'année 2019. Un montant global de 5 520 € est ainsi adopté et sera réparti entre les associations locales.

Une modification des tarifs du camping municipal est ensuite adoptée, permettant une meilleure lisibilité pour les clients. La mise en location de la salle polyvalente est abordée. Ce thème suscitant des débats, il est reporté à la séance suivante. Le plan de financement de la remise en état d'un mur situé en haut de la traversée du village par la rd43 est voté, de même que celui relatif au projet de WC PMR. Le maire rappelle la candidature du village à la labellisation Petites Cités de Caractère. Le conseil municipal approuve la démarche de labellisation. Le renouvellement de deux CMD SAFER est ensuite votée, à savoir celle de la section Mazel-Bouissy et celle de Rieisses.

Le maire propose de délibérer sur la convention de participation du cdg48 pour la protection sociale complémentaire. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet. Il est ensuite évoqué l'intérêt d'ouvrir un compte de dépôt de fonds pour faciliter le fonctionnement de la régie du camping. Suivent les questions diverses.

A 00h, la séance s'achève.